

**Direction des sécurités
Bureau de la défense et de la sécurité**
Affaire suivie par Catherine CAUBIEN
Tél. : 03.80.44.66.59
pref-bureau-defense-securite@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le **20 SEP. 2022**

Compte-rendu des commissions d'information auprès du CEA Valduc et du CSMV du 25 mai 2022

Les commissions d'information (CI) CEA/CSMV se sont tenues le mercredi 25 mai 2022 dans les locaux du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, centre de Valduc, sous la présidence de Monsieur Thomas GUITTET, chef du bureau défense et sécurité, préfecture de la Côte-d'Or.

La liste des personnes présentes se trouve annexée au présent compte-rendu.

L'ordre du jour de la réunion du CSMV était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 9 décembre 2021 ;
- Activités/bilan du 1er semestre 2022 ;
- Planification des activités du 2ème semestre 2022.

L'ordre du jour de la réunion du CEA était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 9 décembre 2021 ;
- Sûreté : événements significatifs ;
- Faits marquants – période décembre 2021 à mai 2022 ;
- Evolution du centre ;
- Bilan déchets 2021 ;
- Le nouveau bâtiment d'intervention.

1- Commission d'information du CSMV :

1.1 - Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 9 décembre 2021

Le compte-rendu a été approuvé.

1.2 - Activités/bilan du 1er semestre 2022

Le commandant KOLMAN, conseiller à la sécurité nucléaire de la base aérienne 113 à St Dizier et du Centre Spécial Militaire de Valduc, présente les activités du CSMV pour le 1er semestre 2022.

- Un exercice de sûreté nucléaire de niveau 1 (SN1) a été réalisé le 9 mars 2022 conformément aux directives d'entraînement de l'autorité nucléaire de défense et du ministère des armées avec les objectifs suivants :

- Consolider les acquis en matière de gestion de crise : Le modèle de gestion de crise a été modifié. Les autorités restent en retrait au niveau de la base aérienne centre-Est pour gérer la situation à distance, à partir du logiciel MEDUSE qui permet d'avoir une bonne estimation de la situation sur place.
- Mettre en œuvre le plan d'urgence interne du site (PUI CSMV)
- Jouer l'interaction (audioconférence) entre le CSMV et le PCD-L localisé sur la BA 113.
- Effectuer un entraînement commun entre les équipes de l'armée de l'air et les équipes du CEA Valduc sur le CSMV.

Le retour d'expérience de cet exercice a démontré :

- Un bon soutien apporté par le CEA Valduc
- Une forte implication des acteurs aux points zéro

Quelques points restent à améliorer :

- Renforcer l'utilisation du logiciel gestion de crise MEDUSE
- Continuer l'entraînement des équipes de mise en œuvre air/CEA.

- En mai 2022, la base aérienne a déployé au profit du CEA Valduc et du CSMV un plot MASA (mesure active de sûreté aérienne) 5 km de rayon/1500 m. Un hélicoptère a été délocalisé pour assurer une protection autour du CEA. Il n'intervient que pour les avions les plus lents.

Son rôle est le suivant :

- patrouille de surveillance dans les zones sensibles
- actions de prévention et pédagogie à l'attention des usagers de l'espace aérien aux abords des zones sensibles

- Par ailleurs, le CSMV poursuit les travaux d'entretien et d'amélioration du centre :

- Renforcement de la protection de l'entrée du CSMV
- Maintien en conditions opérationnelles des bâtiments conformément aux référentiels de sécurité nucléaire (cycle annuel)
- Entretien des espaces verts (coupes d'arbres, plantations)
- Amélioration des conditions d'accueil pour l'utilisation d'un nouveau type de véhicule incendie

1.3 - Planification des activités du 2ème semestre 2022

- Changement du commandant d'unité, en août 2022. Le commandant DUBOIS prendra le commandement du CSMV.
 - Poursuite de l'activité opérationnelle du centre
 - Poursuite de l'entretien des bâtiments
 - Un exercice de sécurité nucléaire de niveau 2 (SN2) aura lieu en octobre 2022.

2- Commission d'information du CEA Valduc :

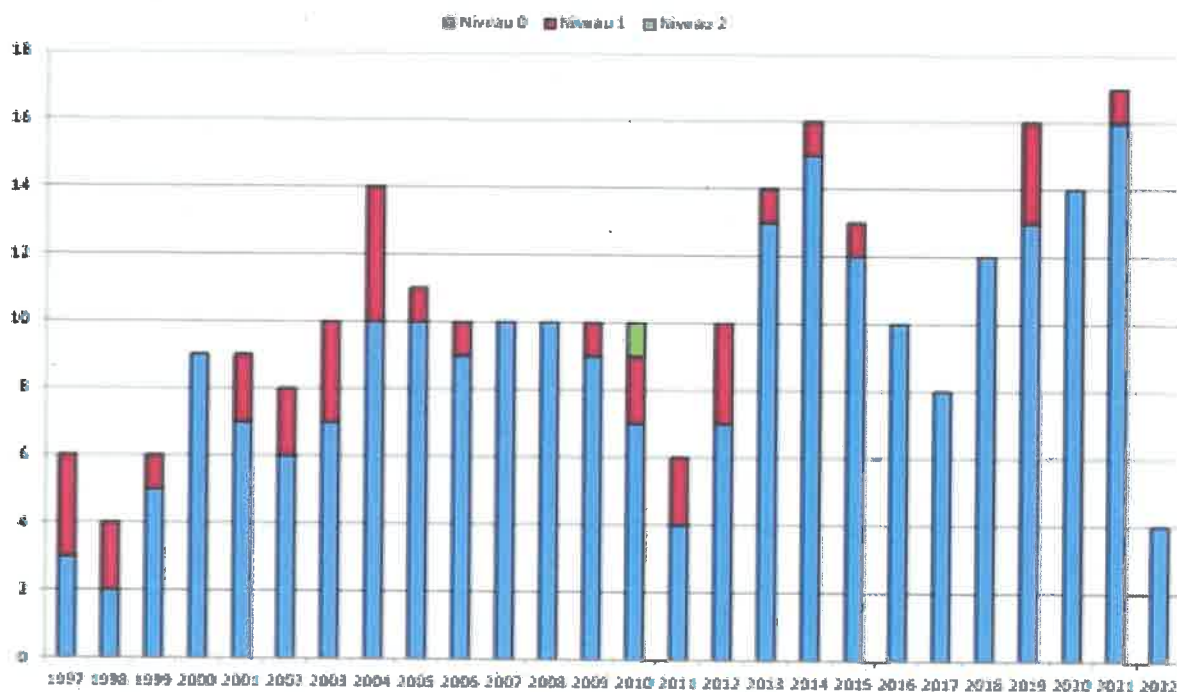
2.1 – Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 9 décembre 2021

Le compte-rendu a été approuvé.

2.2 – Sûreté : événements significatifs

Pour rappel, un événement significatif est un événement qui contextuellement sort du référentiel et pour lequel le CEA Valduc effectue une déclaration auprès de l'autorité de sûreté de défense. A l'issue de cette déclaration et dans un délai maximum de deux mois, le déclarant adresse à l'autorité de sûreté un compte-rendu dans lequel il décrit les circonstances de l'événement et les mesures prises pour éviter qu'il ne se reproduise.

Ci-dessous l'évolution du nombre d'événements significatifs annuels depuis 1997 en fonction du niveau de gravité, le niveau 0 étant le plus faible.



Depuis décembre 2021, 6 évènements significatifs ont été déclarés :

Ci-dessous la liste de ces évènements significatifs avec le rappel des faits, la date et le niveau concerné.

Date déclaration	INES	Rappel des faits et du domaine concerné
06/12/2021	0	Départ de feu sur un ventilateur d'un sas temporaire
20/12/2021	1	Masse de matière en rétention supérieure à la masse autorisée
18/01/2022	0	Non respect de la limite de rejets annuels en nitrates à la station d'épuration
17/03/2022	0	Perte de confinement lors du remplacement d'un sac de BâG
25/03/2022	0	Défaillance du clapet coupe feu (soufflage cellule)
05/05/2022	0	Départ de feu lors d'une opération de meulage

2.3 – Faits marquants – période décembre 2021 à mai 2022

Au cours du 1^{er} semestre 2022, plusieurs visites ont eu lieu au CEA Valduc :

- 27/01/2022 : Visite de Mme JK RAWLING, ambassadrice du Royaume-Uni en France ;
- 24/03/2022 : Visite du conseil scientifique du pôle Nuclear Valley ;
- 25/02/2022 : Visite des directeurs du conseil départemental de la Côte-d'Or ;
- 25/03/2022 : Visite IHEDN jeunes (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) ;
- 22/04/2022 : Visite de M. Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or.

Ainsi que plusieurs manifestations :

- 18/03/2022 : Conférence de M. Yves CHEVILLON, directeur action régionale EDF, sur la transition énergétique ;
- 12/04/2022 : Digital Day à Salives (journée sur le numérique organisée par la société ASSYSTEM).

Un exercice PUI (plan d'urgence interne) s'est déroulé le 6 mai 2022 sur le site, en collaboration avec le SAMU et le SDIS. Cet exercice simulait un accident de bus sur le site, avec présence de nombreux blessés.

2.4 – Evolution du centre

De nombreux chantiers sont en cours. Ils sont le reflet, d'une part de l'évolution des programmes sur le centre, et d'autre part de la prise en compte des demandes de l'autorité de sûreté de reconstruire progressivement les installations les plus à risques en y intégrant les toutes dernières normes de sûreté (séisme, vent fort, intempérie...)

- Evolution du centre en lien avec les programmes

Chantier AETV (Activité Extraction Tritium de Valduc)

Ce chantier est situé dans la zone sud du site.

C'est une nouvelle activité qui était précédemment sur le site de Marcoule et qui est transférée sur le site de Valduc. Les travaux de terrassement sont terminés et le radier devrait être coulé prochainement.

Bâtiment d'entreposage de matériaux inertes

La structure métallique est construite et les abords sont terminés. Il reste à réaliser les aménagements internes. Ce bâtiment devrait être opérationnel en fin d'année.

- Evolution du centre en lien avec les demandes de l'autorité de sûreté de défense

Extension parasismique pour l'entreposage d'uranium

Les travaux de terrassement de cette extension parasismique sont désormais terminés et les premiers piliers béton viennent d'être coulés.

Construction d'un bâtiment d'entreposage des déchets tritiés

Ce nouveau bâtiment stable sous séisme et doté d'une ventilation nucléaire abritera à terme les déchets actuellement entreposés dans des installations présentant un faible niveau de sûreté. Les travaux de génie civil sont en cours et devraient durer jusqu'à mi 2023.

Construction d'un Bâtiment d'Intervention de Surveillance et de gestion de Crise (BISC)

Cf. exposé ci-dessous

Tous ces projets en cours sont conçus pour résister aux catastrophes naturelles (séismes, tornades, chutes de neige...).

Par ailleurs, la rénovation de l'entrée du centre devrait intervenir à compter de septembre 2022.

2.5 – Bilan déchets 2021

- Rejets gazeux ou liquides du site, sur 3 ans, de 2019 à 2021 :

Les autorisations de rejet sont respectées.

- Rejets liquides de la station d'épuration du site :

Le dysfonctionnement du racleur de fond de bassin a conduit à la fermentation d'une partie des boues et a généré une augmentation des quantités de nitrates. Le dépassement du seuil de rejet de nitrates autorisé (1800 kg/an) a conduit à la déclaration d'un évènement significatif en janvier 2022.

A la suite de cet évènement, il a été décidé de remplacer les racleurs défectueux et d'ajouter de l'acide acétique pour faire baisser la teneur en nitrates. Un premier bilan sur l'efficacité des mesures prises sera effectué à l'automne.

Rejets gazeux	2019	2020	2021	Autorisation	%
Rejets atmosphériques tritium	0,563 g 2,02 10 ¹⁴ Bq	0,476 g 1,71 10 ¹⁴ Bq	0,404 g 1,45 10 ¹⁴ Bq	3,62 g 1,3 10 ¹⁵ Bq	11,16 %
Rejets aérosols bêta	1,42 10 ⁸ Bq	1,75 10 ⁸ Bq	1,33 10 ⁸ Bq	1 10 ⁷ Bq	13,3 %

Rejets liquide STEP	2019	2020	2021	Autorisation	%
Rejets liquides tritium	1,35 10 ⁹ Bq	1,36 10 ⁹ Bq	1,63 10 ⁹ Bq	5 10 ¹⁰ Bq	3,26%
Rejets liquides bêta	< SD	< SD	< SD	0	-
Rejets liquides alpha	< SD	< SD	< SD	0	-
Chlorures	7252 kg	5518 kg	6226 kg	24000 kg	25,94 %
Nitrates	438 kg	262 kg	1934 kg	1800 kg	107,4 %

2.6 - Le nouveau bâtiment d'intervention (Le BISC)

Ce bâtiment va permettre de gérer la sécurité du site au quotidien mais aussi de rassembler l'ensemble des moyens de gestion de crise. Il se situera à l'entrée du site sur une surface de 5 850 m² et sa mise en exploitation est prévue pour 2025.

Ses missions fondamentales :

- Assurer la surveillance et la supervision centralisée du site et des installations en matière :

- de protection physique ;
- de sûreté incluant : la surveillance radiologique et de l'environnement ; les systèmes généraux du site tels que l'énergie, les fluides, le chauffage ; les fonctions génériques des installations telles que la ventilation.

- Rassembler les moyens techniques opérationnels et le personnel de secours :

- interventions nécessaires à la garantie de la protection des personnes et des biens ;
- gestion et pilotage de ces interventions.

- Rassembler les moyens opérationnels pour gérer une crise :

- En cas de crise, le poste de commandement local regroupe les personnels du site nécessaires à la gestion de crise. Le PC est en contact avec la préfecture, la gendarmerie, le SDIS, le SAMU, le CEA national...

L'affectation des locaux :

Le bâtiment a une emprise au sol de 95 mètres/60 mètres.

Il sera conçu de la façon suivante :

- 30 % du bâtiment résiste aux séismes et événements climatiques majeurs et est étanche à la contamination extérieure (noyau dur confiné) ;
- 40 % du bâtiment résiste aux séismes et événements climatiques majeurs mais n'est pas étanche à la contamination extérieure (noyau dur confiné) ;
- 30 % du bâtiment n'est pas renforcé vis-à-vis d'un séisme et/ou d'événements climatiques majeurs (hors noyau dur).

Aux rez-de-chaussée on trouve :

Noyau dur confiné : les lieux de vie de la brigade

Noyau dur non confiné : les véhicules d'intervention post-événements et un certain nombre de servitudes

Hors noyau dur : véhicules d'intervention classiques ainsi que des bureaux et des chambres

Au sous-sol on trouve :

Noyau dur confiné : le PC crise et le PC site

Noyau dur non confiné : certaines servitudes

QUESTIONS DIVERSES/POINTS SOULEVES :

- Est-il possible que les conférences intéressant un large public aient lieu à l'extérieur du centre (salle de l'abreuvoir) ?

Ce type de conférences pourraient effectivement avoir lieu en début de soirée, en dehors du site CEA Valduc afin que la population des communes avoisinantes puisse y assister.

- Il est recommandé aux gros consommateurs industriels d'abaisser leurs dépenses énergétiques. Le CEA Valduc fait-il partie de ces gros consommateurs et si oui que fait-il pour appliquer ces recommandations ?

Oui le CEA Valduc fait partie de ces gros consommateurs et l'État demande aux institutions publiques de surveiller plus particulièrement les consommations de gaz et chauffage de manière générale. Le CEA ne se chauffe pas au gaz et une nouvelle chaufferie biomasse, en remplacement de celle existante, doit prochainement être implantée sur le site.

L'analyse de la consommation électrique de Valduc fait ressortir qu'elle est à 75 % liée aux installations techniques et 25 % aux bâtiments de bureaux. Les études en cours portent sur l'isolation des bâtiments anciens, l'installation de panneaux solaires sur les parkings pour récupérer l'énergie, l'implantation de bornes de recharge électriques sur le parking extérieur...

A noter que la température de consigne de chauffage a été abaissée à 19°C et que celle de la climatisation remontée à 26°C conformément à la demande de l'État.

- La guerre en Ukraine a-t-elle un impact sur le fonctionnement du site Valduc ?

Non. Les contrôles visiteurs existaient déjà et sont maintenus avec une plus grande vigilance pour les visiteurs russes, biélorusses...

- Pourrait-il y avoir des compensations financières pour les communes situées dans le périmètre du site Valduc, comme c'est le cas pour le site de Bure (55) dont les communes alentours bénéficient de subventions ?

Comme cela a été précisé dans le précédent compte-rendu de commission, la réglementation en vigueur ne prévoit pas de dotation spécifique pour les communes situées à l'intérieur du périmètre de protection établi autour du centre de Valduc.

En ce qui concerne le site de Bure, c'est l'État qui finance par une bonification des dotations.

- Il y a deux ans, la commune d'Is sur Tille a entamé différentes démarches concernant un projet d'installation et d'accueil de familles pour le Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie (PSPG). La commune a bloqué un terrain pour ce projet et a financé plusieurs étapes notamment pour la dépollution du terrain, ce qui a engendré de nombreux frais. A ce jour, la commune d'Is sur Tille n'a toujours pas de retour sur l'avancée de ce projet.

Ce dossier est suivi par M. le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or.

- Des communes sont impactées par le trafic routier des véhicules de sociétés extérieures qui travaillent sur le site. Des vitesses excessives sont constatées régulièrement. Quelles mesures pourraient être prises ?

Des contrôles sont effectués par les forces de l'ordre et, suite à plusieurs alertes, une sensibilisation routière est effectuée sur le site pour les voitures, les bus et les piétons, regroupant ainsi tous les prestataires.

Une nouvelle séquence de prévention routière aura lieu sur le site.

Au delà de ces mesures, des aménagements pourraient être envisagés sur chaque commune. Cette demande est à effectuer auprès des services du conseil départemental.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,



Thomas GUITTET